

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 05 février 2021

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18H01.

Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Présents : Marc LIOTARD, Philippe THOMAS, Colette LORME, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Didier DASSE, Marie-Chantal MARCEL, Jérôme ROUX et Yves CHAUVIN.

Présentation de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil du 23 décembre 2020 : sans remarque il est adopté à l'unanimité des présents.

1 – Convention entre la commune et l'association Le Préau :

M le maire rappelle le contexte et lit le projet de délibération sur la convention de mise à disposition du local et du biens meubles. M Liotard lit la convention. Yves Chauvin interroge sur les jours et les horaires d'ouverture. Annkatrin Jepsen et Colette Lorme indiquent que tout reste à définir entre l'association et les représentants de la commune, une ouverture à 7h30 est à l'étude. Jérôme Roux s'inquiète du montant de la contribution financière qui pourrait pénaliser l'association. Marc Liotard rappelle qu'il est prévu en troisième année un montant de 2% du chiffre d'affaire de 2021 qui sera sans doute le plus faible (6 à 7 mois d'activité). Annkatrin Jepsen précise que les membres actifs de l'association Le Préau sont très satisfaits d'avoir une mise à disposition gratuite pour 2 ans et pensent qu'il est normal d'avoir une contribution à payer.

Arrivé de M Alain Berhault 18h17

Début 2023 le point sera fait sur la contribution qui pourra être renégociée. Les réparations de plus de 200€ seront prises en charge par la commune. Colette Lorme précise qu'il faut faire confiance aux membres du conseil associés à l'association. L'association Le Préau veut limiter ses investissements. La Mairie évaluera l'importance et la nécessité des travaux avant validation. Jean-Paul Faure demande à connaître les personnes qui participent à cette association. Didier précise que ce sont des gens qui ont de la bonne volonté et sont toutes et tous des Rochois. Les noms des membres du collectif sont donnés. En cas de rupture en cours de convention, le préavis sera de trois mois et de 6 mois pour une interruption en fin de période annuelle. Une réorganisation de la zone de stationnement est en prévision.

Vote sur le projet de convention : 2 abstentions, 8 pour.

2 – Autorisation au Maire de mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent – Budget communal :

Marc Liotard explique que le budget communal étant voté en mars/avril il est nécessaire de voter une délibération en section investissement sur le quart des montants précédents. Ceux-ci pourront être engagés en ce début d'année. Jean-Paul Faure se renseigne sur le paiement des terrains à l'entrée sud du village. Marc Liotard rappelle les restes à réaliser. Après lecture de la délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3 – Autorisation au Maire de mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) – Budget eau /assainissement :

Après lecture de la délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

4 - Droit de préemption urbain sur trois parcelles au bord du chemin de la vierge.

Marc Liotard lit le projet de délibération. Alain Berhault se demande comment les propriétaires seront au courant. M le Maire explique les mesures de publication. Vote du DPU : adopté à l'unanimité.

5 – Convention retraite entre la commune et le Centre de Gestion de la Drome :

Colette Lorme explique que c'est à la commune de faire les dossiers de retraite des employés. Le CGD propose soit un accès à une vérification soit à un traitement complet du dossier. Cette convention prend fin en 2022. Marc Liotard précise que ces tarifs sont non négligeables mais très détaillés. Annkatrin Jepsen demande qui cela concerne : Jaky Pellegrin est le seul pour l'instant. Jérôme Roux confirme l'intérêt d'être suivi dans cette démarche. La signature de la convention est gratuite. C'est Emily qui choisira les éléments à sélectionner. La convention réalisation totale est adoptée à l'unanimité.

6 – Convention de mise à disposition d'outils de gestion de crise entre la commune et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez :

Des moyens d'anticipation et de gestion de crise sont mis à disposition par le SMBVL. Marc Liotard rappelle les rôles du maire en cas de risque majeur dans sa fonction de pouvoir de police. Après lecture de la convention et rappelle les outils (Prédic, CII Télécom, aide matérielle), Colette Lorme demande le coût : pour CII télécom, seul le coût des communications non en lien avec le smbvl sera à payer par la commune. Adopté à l'unanimité.

7 – Changement des menuiseries (Ecole, Salle des Fêtes et Mairie)

Après contact avec le conseil départemental, des demandes de subvention de 50% peuvent être allouées sur les demandes effectuées rapidement. Le SDED subventionne également à hauteur de 30% les travaux d'économie d'énergie. Suite aux 3 devis de remplacement par des portes en aluminium reçus il est décidé de choisir l'entreprise locale, représentant un mieux disant. Après lecture des différentes propositions : vote du choix de la SARL MBC 1 contre ; 1 abstention ; 8 pour

8 – Changement des menuiseries (Epicerie)

Sur le même principe que précédemment : vote du choix de la SARL MBC 1 contre ; 1 abstention ; 8 pour

9 – Demande de subvention au SDED pour le remplacement des menuiseries (Ecole, Salle des Fêtes et Mairie) :

Marc Liotard explique que la signature d'une convention avec le SDED moyennant une adhésion à 94,40€ permettra le subventionnement des menuiseries suivantes : portes école, mairie et salle des fêtes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 – Demande de subvention au SDED pour le remplacement des menuiseries (Epicerie) :

M le Maire explique à nouveau que la signature d'une convention avec le SDED permettra le subventionnement des menuiseries de l'épicerie. Après une remarque de Jérôme Roux sur l'inutilité de payer deux fois une adhésion au SDED et vérification auprès du service concerné, il est confirmé qu'il n'y aura qu'une adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – Eclairage public : extinction nocturne :

M le Maire explique que 2 solutions nous sont proposées par le SDED : 1 période d'extinction sur l'année pour 2400€ HT ou 2 périodes pour 3000€ HT. Cela nécessitera juste la mise en place de quatre horloges différentes. Le changement des luminaires par des LED programmables est aussi évoqué : il génèrera de grosses économies d'énergie (gain jusqu'à 95%). Le coût de 53 000 € HT, 40 % pris en charge par le SDED, remboursé ensuite progressivement à partir de 2023. Les travaux pourront être réalisés en 2 étapes. Les économies d'énergie devraient permettre d'assurer le remboursement des investissements. Alain Berhault fait remarquer qu'il faut identifier les besoins des Rochois. Le problème des LED est la programmation à l'installation qui ne peut pas être facilement modifiée. Toute décision sur le remplacement est reportée à une date ultérieure. Le choix est fait de demander des horloges avec 2

périodes de programmation. Les horaires seront de Minuit – 6h l'été et 23h – 6h l'hiver. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Mise en place du cadastre numérique : La CCDB nous sollicite pour le passage à la solution Xmap, module de SIRAP. M le maire lit le courrier de la Communauté de Commune. Investissement total 11750 € HT devant être pris en charge par les communes selon une clé de répartition surface-population (pour Roche Saint Secret - Béconne 972 €), maintenance annuelle 3517 € HT prise en charge par la communauté de communes. Alain Berhault précise que pour CII Télécom il y aura de l'intérêt sur l'exportation des données d'adressage. Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité.
- Rencontre d'un rochois souhaitant acheter une parcelle communale au quartier du Darut, l'ensemble des élus a confirmé son choix de ne pas se séparer des biens communaux.

Fin du conseil à 20h44.